

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-148 DU 25 MARS 1999

Chargeant monsieur Joseph Sourou
ATTIN, ministre des Travaux publics et
des transports de l'intérim de monsieur
Félix Essou DANSOU, ministre des
Mines de l'énergie et de l'hydraulique
pour compter du 23 mars 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la Proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle des
résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n°98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du
gouvernement ;

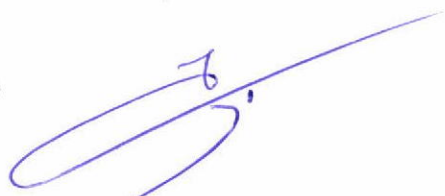
DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 23 mars 1999, monsieur Joseph Sourou ATTIN,
ministre des Travaux publics et des transports est chargé de l'intérim du ministre
des Mines, de l'énergie et de l'hydraulique pendant l'absence de monsieur Félix
Essou DANSOU.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.-

Fait à Cotonou, le 25 mars 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC MMEH-MTPT 4 SGG4
AUTRES MINISTRES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-